



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1282

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny - Givors

objet : ZAC de Chantelot - Installation des services urbains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1282**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Grigny - Givors

objet : **ZAC de Chantelot - Installation des services urbains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 9 février 2009, le conseil de Communauté a validé le projet d'installation des services communautaires sur les lots I, J et L de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Chantelot de Grigny et autorisé une première individualisation d'autorisation de programme pour réaliser les acquisitions foncières.

Ce projet concernera au final deux autorisations de programmes individualisées distinctes qui expliquent la structuration des opérations :

- d'une part, les constructions projetées de la déchetterie et du pôle de services urbains seront réalisées sur des sites physiquement séparés par l'avenue Chantelot, selon des priorités, calendriers et budgets différents ; il s'agit de la construction :

. d'un pôle de services urbains regroupant les activités actuellement réparties sur plusieurs sites de la propreté, de la voirie et de la prospection économique et urbaine. Cette opération intègre le coût de l'ensemble des acquisitions foncières. Une construction par tranches successives pourrait être envisagée avec une priorité pour les installations de la subdivision de collecte Col-sud,

. d'une déchetterie de dix bennes en remplacement des deux anciennes installations communales inadaptées au tri sélectif, vétustes et non-conformes avec de surcroît des problèmes de sécurité. Cette opération permettra en outre de réduire les coûts de fonctionnement tout en améliorant la qualité de service rendu à l'usager. Le centre de transfert de déchets reste installé sur le site de Givors ;

- d'autre part, ces deux opérations sont rattachées à des axes du plan de mandat différents.

Le présent rapport concerne le pôle service urbain-opération n° 1899.

Acquisitions foncières

Dans le cadre de la première individualisation d'autorisation de programme, une enveloppe de 565 000 € a été autorisée pour une acquisition foncière globale de 18 577 mètres carrés sur la base des éléments suivants :

- 160 500 € pour le lot L (parcelle AB 160) - superficie 5 350 mètres carrés,
- 396 810 € pour les lots I et J (parcelles AB 140 et AB 141) - superficie 13 227 mètres carrés,
- 7 000 € pour les frais d'actes notariés (environ 1,25 % du montant des terrains).

L'estimation foncière initiale doit être revue, compte tenu des éléments suivants :

1 - Au cours de la rédaction du projet d'acte de vente, il est apparu nécessaire d'ajouter au prix de vente le montant de la taxe à la valeur ajoutée au taux de 19,6 %, soit un montant de 109 291,56 € plus les frais d'actes proportionnels.

2 - Le lot L (parcelle AB 160) s'est, par ailleurs, avéré contenir 10 mètres carrés supplémentaires au terme des opérations de bornage contradictoires.

3 - La parcelle AB 161 (talus), d'une contenance de 3 102 mètres carrés, est cédée à titre gratuit par le vendeur afin de satisfaire à l'obligation de droit commun selon laquelle la propriété d'un talus revient au propriétaire des terres soutenues. Cette parcelle n'était pas prévue dans le rapport initial.

Le Bureau du 30 novembre 2009 a autorisé monsieur le président à signer l'acte de vente à hauteur de ces nouveaux montants avec un paiement en deux versements :

- le premier (557 610 €) avant la fin de l'année 2009 dès la signature de l'acte intervenue le 7 décembre 2009,
- le deuxième (109 291,56 € + frais d'actes), correspondant au montant de la TVA, au plus tard fin mars 2010, nécessitant une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale de 112 000 €.

Construction du pôle de services urbains

Les études de faisabilité pour la construction du pôle de services urbains débuteront dans le courant de l'année 2010.

Des relevés topographiques et des sondages géotechniques doivent être réalisés dans cette perspective. Ces études pré-opérationnelles sont estimées à 7 000 €.

Compte tenu de ces éléments, le complément d'autorisation de programme nécessaire pour réaliser l'ensemble des acquisitions foncières et les premières études est de 120 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les études pré-opérationnelles relatives à la construction d'un pôle urbain.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale D1 "assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine", sur l'opération n° 1899 individualisée le 9 février 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 120 000 € en dépenses en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 685 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.